

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉPARTEMENT DE LA DROME

### COMMUNE DE JAILLANS

#### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt et trois, le lundi 23 janvier 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14

Quorum à atteindre : 8

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir : 3

Date de la convocation : 17/01/2023

**Présent(s)** : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Sylvain DILLESEGER, Virginie DE ROSSI, Annick VINCENT, Alain BONNET, Daniel MUNIER, Christine BELLE, Olivier DUMARCHE, Fabrice ROYER et Grégory BOUVERON.

**Absent(s)** : 3

- ➔ Madame Marjory HAFSOUNI donne pouvoir à Monsieur Olivier DUMARCHE
- ➔ Madame Brigitte PRUVOST donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël FOURNAT
- ➔ Monsieur Lorane SERRET donne pouvoir à Madame Christine BELLE

**Secrétaire de séance** : Madame Christine BELLE

Début de séance à 19h00

## 01-2023 - APPROBATION PV DU 12 DECEMBRE 2022

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier procès-verbal du 12 Décembre 2022.

Aucune remarque n'étant prononcée, le PV est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLENSEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 02-2023 - APPROBATION NOUVEL ORDRE DU JOUR

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLENSEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 03-2023 – DELIBERATIONS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES FINANCEURS POUR PROJETS 2023

### 2023-01 : ACHAT DE CITERNES POUR RECUPERATION EAU ET INSTALLATION DE DESCENTES DE CHENEUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration des économies d'énergie dont l'estimatif est de : **5 148,44 € H.T.** de solliciter la **REGION** afin de mener à bien ce projet.

Ces travaux consistent à installer des citernes pour récupération des eaux pluviales de bâtiments communaux.

**Ouï**, l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter la REGION AUVERGNE RHONE ALPES
- **DIT que** ces travaux rentrent dans le cadre des économies d'Énergie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLENSEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## PLAN DE FINANCEMENT

<b>ACHAT DE CITERNES POUR RECUPERATION EAU PLUVIALE ET INSTALLATION DE DESCENTES DE CHENEAUX</b>			
<b>ESTIMATION DEPENSES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>AIDES ATTENDUES</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>
ACHAT DE CITERNES POUR RECUPERATION EAU PLUVIALE ET INSTALLATION DE DESCENTES DE CHENEAUX	5 148,44 €	<b>REGION AUVERGNE RALPES (40 %) 2 059,37 €</b>	Fonds propres (20%)  <b>3 089,07 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>5 148,44 €</b>	<b>2 059,37 € (40%)</b>	<b>3 089,07 € (60%)</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessus :

**Ouï**, l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

**2023-02 : TRAVAUX ETANCHEITE EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration du bâti du centre village et la mise en sécurité des bâtiments, le projet de d'étanchéité de l'église de Jaillans » dont l'estimatif est de : **5 367,36 € H.T.** et de solliciter le **DEPARTEMENT, la DRAC et la REGION AUVERGNE RHONE ALPES** afin de mener à bien ce projet.

Ces travaux consistent pour la mise en sécurité et la mise aux normes du bâtiment à effectuer des travaux d'étanchéité de l'église classée de Jaillans.

**Où** l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter le Département dans le cadre des règlements départementaux
- **DECIDE** de solliciter La REGION AUVERGNE RHONE ALPES dans le cadre du dispositif « BONUS RURALITE »
- **DECIDE** de solliciter **La Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes**
- **DIT que** ces travaux rentrent dans le cadre de l'amélioration du bâti existant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Priorité 1 : POUR LA MISE EN SECURITE ET LA MISE AUX NORMES DU BATIMENT : Travaux d'étanchéité de l'église classée de Jaillans</b>			
<b>ESTIMATION DEPENSES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>AIDES ATTENDUES</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>
Pour la mise en sécurité et la mise aux normes de l'église : travaux d'étanchéité	5 367,36 €	<b>DEPARTEMENT (40%) 2 146,95 €</b>  <b>DRAC (20%) 1 073,47 €</b>  <b>REGION AUVERGNE RALPES (20 %) « BONUS RURALITE » 1 073,47 €</b>	<b>Fonds propres (20%)  1 073,47 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>5 367,36 €</b>	<b>4 293,89 € (80%)</b>	<b>1 073,47 € (20%)</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessus.

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal

- **ADOPTE** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

**2023-03 : REMPLACEMENT CHAUDIERE SALLE COMMUNALE DU PATRONAGE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration des économies d'énergie, et d'amélioration du bâti » dont l'estimatif est de : **5 209,74 € H.T.** de solliciter **le DEPARTEMENT, et la REGION AUVERGNE RHONE ALPES** afin de mener à bien ce projet.

Ces travaux consistent au remplacement d'une chaudière gaz et reprise de conduite à la salle communale

**Où** l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter le Département dans le cadre des règlements départementaux
- **DECIDE** de solliciter La REGION AUVERGNE RHONE ALPES dans le cadre du « BONUS RURALITE »
- **DIT que** ces travaux rentrent dans le cadre des économies d'Energie et de l'amélioration du bâti
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE SALLE COMMUNALE DU PATRONAGE</b>			
<b>ESTIMATION DEPENSES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>AIDES ATTENDUES</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>
REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE SALLE COMMUNALE DU PATRONAGE	5 209,74 €	<b>DEPARTEMENT (40%)</b> <b>2 083,89 €</b>  <b>REGION AUVERGNE RALPES (40 %) » BONUS-RURALITE »</b> <b>2 083,89 €</b>	<b>Fonds propres (20%)</b>  <b>1 041,96 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>5 209,74 €</b>	<b>4 167,78 € (80%)</b>	<b>1 041,96 € (20%)</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessus.

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal

- **ADOPTE** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

**2023-04 : CHANGEMENT MENUISERIES PVC DES 5 MAISONS LOCATIVES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration des économies d'énergie, et d'amélioration du bâti » dont l'estimatif est de : **36 183,00 € H.T.** de solliciter **le SDED et la REGION** afin de mener à bien ce projet.

Ces travaux consistent à remplacer les menuiseries des 5 maisons locatives situées :

- Villa n° 1 : 135 rue des Pâquerettes 26300 JAILLANS
- Villa n° 2 : 125 rue des Pâquerettes 26300 JAILLANS
- Villa n°3 : 115 rue des Pâquerettes 26300 JAILLANS
- Villa n°4 : 30 rue des Lauriers Lotissement des écoles 26300 JAILLANS
- Villa n°5 : 10 rue des Lauriers Lotissement des écoles 26300 JAILLANS

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter La REGION AUVERGNE RHONE ALPES dans le cadre du « BONUS RURALITE »
- **DECIDE** de solliciter Le SDED

- **DIT que** ces travaux rentrent dans le cadre des économies d'Énergie et de l'amélioration du bâti
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

-  
**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>CHANGEMENT DES MENUISERIES DANS LES 5 MAISONS LOCATIVES</b>			
<b>ESTIMATION DEPENSES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>AIDES ATTENDUES</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>
CHANGEMENT DES MENUISERIES DES 5 MAISONS LOCATIVES	36 183,00	<b>REGION AUVERGNE RALPES (60 %) » BONUS- RURALITE » 21 709,80 €</b>  <b>SDED (20%) 7 236,60 €</b>	<b>Fonds propres (20%)  7 236,60 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>36 183,00 €</b>	<b>28 946,40 € (80%)</b>	<b>7 236,60 € (20%)</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessus.

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal

- **ADOPTE** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

**2023-05 : MISSION ETUDE POUR AMENAGEMENT TRAVERSE DE L'ECANCIERE RD 532 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration de la sécurité dans la traversée de l'Ecancière » dont l'estimatif de l'étude est de : **4 650,00 € H.T.** de solliciter le **DEPARTEMENT** afin de mener à bien ce projet.

L'étude va être menée par la société STADIA BUREAU D'ETUDES basée à Bourg-de-Péage en collaboration avec la commune de Eymeux.

Une convention a été signée avec la Mairie de Eymeux dont les frais seront répartis à part égale entre les 2 communes. La totalité des frais sera payée par la commune de Jaillans, qui déduction faite de la subvention, sera remboursée par la commune de Eymeux.

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter Le DEPARTEMENT dans le cadre des règlements départementaux
- **DIT que** ces travaux rentrent dans le cadre des de la sécurité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>MISSION ETUDE POUR AMENAGEMENT TRAVERSE ECANCIERE RD 532</b>			
<b>ESTIMATION DEPENSES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>AIDES ATTENDUES</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>
<b>MISSION ETUDE POUR AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE ECANCIERE RD 532</b>	4 650,00 €	<b>DEPARTEMENT (40%)</b> 1 860,00 €	<b>Fonds propres (60%)</b> <b>2 790,00 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>4 650,00 €</b>	<b>1 860,00 € (40%)</b>	<b>2 790,00 € (60%)</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessus.

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal

- **ADOPTE** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

**2023-06 : CHAUDIERE ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUX DIFFERENTS ORGANISMES FINANCEURS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 06/09/2021 sur laquelle la demande de subvention portait sur un montant HT de 28 129,35 €.

Or, le montant payé est de **29 986,13 € HT** à cela s'ajoute un devis complémentaire qui concerne le remplacement de vannes 3 voies pour la mise en place de la chaudière.

Ce devis complémentaire s'élève à **4 165,10 € HT**.

La totalité des travaux est donc de : **34 151,23 € HT**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre des économies d'énergie de remplacer la chaudière de l'école primaire dont l'estimatif est de : **29 986,13 € H.T.** et à cela s'ajoute un devis complémentaire de **4 165,10 €**. Il sollicite tous les organismes financeurs à savoir : **le DEPARTEMENT, L'ETAT dans le cadre de la DETR et/ou DSIL, LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES dans le cadre du dispositif CAR.**

Ces travaux consistent au remplacement de la chaudière à granulés de l'école primaire de Jaillans dont l'actuelle chaudière est souvent en panne.

**Ouï** l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter Le Département dans le cadre de la Dotation de Solidarité Territoriale,
- **DECIDE** de solliciter L'ETAT dans le cadre de la DETR et/ou DSIL
- **DECIDE** de solliciter La REGION AUVERGNE RHONE ALPES dans le cadre du dispositif CAR
- **DIT que** ces travaux rentrent dans le cadre des économies d'énergie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

**PLAN DE FINANCEMENT**

Priorité 1 Remplacement de la chaudière de l'école primaire de JAILLANS			
ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Remplacement de la chaudière de l'école primaire de Jaillans  29 986,13 € + Complément de 4 165,10 €	34 151,23 €	<b>DETR et/ou DSIL (30%)</b> <b>10 245,37 HT</b> <b>(Pas de notification)</b>  DEPARTEMENT (25%) <b>8 537,80 €</b>  <b>REGION AUVERGNE RALPES</b> <b>(10 %)</b> <b>« CAR et Bonus »</b> <b>2 812,93 €</b> <b>(Pas de notification)</b>  SDED (55% de 28 129,35) <b>7 032,34 € (notifié</b> <b>le 27/01/22)</b>	Fonds propres  <b>5 522,79 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>34 151,23 €</b>	<b>28 628,44 €</b>	<b>5 522,79 €</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessus.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal :

- **ADOPTE** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement dont le dossier a été déposé en 2021
- **Priorité 1** Remplacement de la chaudière de l'école primaire de Jaillans
- **DEMANDE** un complément de subventions pour les travaux supplémentaires à ce programme.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLENSEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 04-2023 – DELIBERATIONS FIXANT LES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la collectivité

**Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.**

**Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services**

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, décide :

### ***Filière administrative :***

- 1 secrétaire de mairie titulaire, catégorie A, qui est passé à 80% (28/35e) d'un temps complet au 01/11/2020, selon les modalités d'application en vigueur, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique, dans la limite de trois ans, renouvelable 1 fois, avant retour de plein droit à temps complet ;
- 1 adjoint administratif titulaire cat. C, à temps non complet (28/35e) à compter du 1er mai 2022

### ***Filière technique***

- 1 adjoint technique territorial principal 2ème classe, cat C, titulaire, à temps complet (35/35e)
- 1 adjoint technique territorial principal 2ème classe, cat C, titulaire, à temps complet (35/35e)
- 1 adjoint technique territorial principal 2ème classe, cat C, titulaire, à temps complet(35/35e)
- 1 adjoint technique territorial principal 1ère classe, cat C, titulaire à temps complet(35/35e)

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 05-2023 – APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

**Vu** la délibération 2022-181 du Conseil communautaire du 14 décembre 2022,

Monsieur le Maire expose :

- Par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, dans le cadre de son projet de territoire, Valence Romans Agglo exerce la compétence « France Services » en réponse à l'objectif national de déploiement d'un réseau France Services qui doit permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives à proximité de leur résidence.

Alors que plusieurs espaces France Services se sont mis en place sur le territoire (Hostun, Bourg de Péage et Crépol), les médiathèques continuent à assurer leurs permanences ADA (Aides aux Démarches Administratives) créées depuis plusieurs années suite aux nombreuses sollicitations des usagers.

Ces permanences permettent aux usagers d'accéder à une aide personnalisée sur leurs démarches administratives en ligne (création d'adresse mail, création de compte, demandes d'actes d'état civil, demande ou renouvellement de carte d'identité, passeport, accès au compte Caf, Pole emploi...).

La montée en charge des sollicitations des usagers au départ ponctuelle a nécessité pour les médiathèques la structuration de ces permanences réparties sur plusieurs sites de l'Agglo.

Au regard des attentes de l'Etat concernant le déploiement des espaces France Services, il est envisagé de faire labelliser ces services proposés par certaines médiathèques de Valence Romans Agglo : La Monnaie à Romans-sur-Isère, La Passerelle à Bourg-lès-Valence et Latour Maubourg, Fontbarlettes et Le Plan à Valence. Il s'agira d'une labellisation « France Services multisites ». Les permanences d'aides aux démarches administratives existantes sur les autres médiathèques seront maintenues (ex : Chabeuil).

Il convient donc de faire évoluer la compétence facultative « Maisons France Service : coordination et financement des Maisons France Services » en proposant le nouvel intitulé suivant :

« 18. France Services :

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération ;
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires ».

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal DECIDE :

- **D'approuver** la modification des statuts proposée au titre de la compétence facultative n°18 de Valence Romans Agglo, intégrant la nouvelle rédaction suivante :

« 18. France Services :

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération ;
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires ».

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 06-2023 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE "HENRI MARET"

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur de la salle « Henri Maret » **en ce qui concerne l'entretien de la salle.**

Le nouveau règlement de la salle « Henri Maret » sera en application à compter du 23 janvier 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la salle communale : salle « Henri Maret » qui sera applicable à compter du 23 janvier 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement intérieur de la salle « Henri Maret » et tout document concernant ce dossier

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLESEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 07-2023 – VENTE ABRI BUS A LA COMMUNE DE VALHERBASSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a depuis plusieurs années un abri bus neuf dans le local technique, dont elle n'en a jamais eu l'utilité. La commune de VALHERBASSE serait intéressée pour l'acquérir.

Monsieur le Maire propose le prix de **800 €** avec retrait par la commune de Valherbasse

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **DIT que** l'abri bus en stock depuis plusieurs années dans l'atelier communal sera vendu au prix de **800 €** à la commune de VALHERBASSE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant à cette vente.

Nom	Pour	Contre	Abstention
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Jean-Noël FOURNAT	X		
Christophe VALLA	X		
Virginie DE ROSSI	X		
Annick VINCENT	X		
Sylvain DILLENSEGER	X		
Alain BONNET	X		
Daniel MUNIER	X		
Marjory HAFSOUNI	X		
Olivier DUMARCHE	X		
Fabrice ROYER	X		
Lorane SERRET	X		
Grégory BOUVERON	X		
Christine BELLE	X		
Brigitte PRUVOST	X		

## 08 - 2023 – URBANISME

Madame Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal, les demandes d'autorisation d'urbanisme.

### DEMANDE A INSTRUIRE :

Pas de dossiers reçus en Mairie.

## 09 - 2023 : QUESTIONS DIVERSES

### ❖ **PPF : Projet**

Rédaction d'un courrier commun aux 5 communes pour soutenir le projet de réaménagement de PPF par un investisseur privé.

### ❖ **Point sur le recensement de la population 2023**

Début de la campagne de recensement du 19 janvier au 19 février 2023

### ❖ **Fête des Laboureurs 2023**

Inscription obligatoire pour le repas du Lundi 20 Février, contacter Monsieur Mathieu MESTRE.

Dégustation des bugnes, Foujou et vin blanc au domicile des présidents 2023 Sylvain DILLESEGER et Candie MARTINEZ, route de Serne le dimanche 19 février.

Une demande de dérogation de prolongation de l'éclairage du vendredi 17 février au mercredi 22 Février après 23h00 sera transmise auprès des services de VRA.

### ❖ **Route des Mas : ralentisseurs**

Réception en Mairie d'une lettre de réclamation déposée par madame ROBIN Françoise :

*« Objet : Recours gracieux suite à l'arrêté municipal 2022-67 du 16 novembre 2022 création de 2 plateaux traversants route des Mas.*

*Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,*

*Pour circuler plus de 20 fois par semaine sur la route des Mas et suite à la mise en place de plateaux traversants en décembre 2022, je formule un recours gracieux contre cet arrêté :*

- 1. Ces plateaux ne correspondent pas à leur spécificité, ils sont normalement utilisés pour des passages pour piétons entre 2 trottoirs*
- 2. Pour des passages surélevés ils sont beaucoup trop hauts car leur hauteur maximum doit être de 10cm + ou - 1cm*
- 3. Les passages surélevés sont interdits hors agglomération*

*Je pense qu'il en relève de la responsabilité du maire sur les voies communales, je demande juste que ces passages soient à la bonne hauteur »*

À la vue de cette réclamation, l'ensemble du Conseil Municipal décide de rappeler les points suivants :

- A l'approche du plateau traversant, la zone est limitée à 30km/h et avant celle-ci à 50km/h,

- La reprise de voirie prévue pour 2023 et qui constituera en la reprise intégrale de la voirie par la mise en œuvre de bicouche diminuera forcément la hauteur du plateau traversant afin de limiter celui-ci à une hauteur de 10cm,
- La réalisation des 2 plateaux traversants est issue d'une demande explicite de nombreux riverains du quartier des Mas, à la suite du constat d'une vitesse de circulation excessive des véhicules à l'approche du hameau.
- Un rendez-vous sera pris avec le représentant du département M. VAYSSIERE pour échanger sur la mise en œuvre des plateaux traversants.

#### ❖ **Travaux maisons locatives**

Des travaux de remise en état ont été réalisés par les employés communaux et entreprises suite à la libération par Madame Christiane MARET d'une maison locative au sein du village :

- Toutes les peintures ont été refaites,
- Changement des radiateurs
- Isolation du garage,
- Reprise de la salle de bains.

#### ❖ **Budget 2023**

Préparation du Budget 2023 en mairie avec Monsieur le Maire et l'ensemble des adjoints.

Réunion prévue le Mardi 7 Février en Mairie à 18h00.

#### ❖ **Réunion de la commission impôts directs (CCID)**

Réunion prévue le mardi 31 janvier à 18h30 en mairie pour la commission des impôts directs.

#### ❖ **Agendas :**

- Le Mardi 31 janvier : réunion de la commission des impôts directs
- Le Mardi 7 Février en mairie à 18h00 : réunion budget 2023,
- Le Lundi 27 Février en mairie à 19h00 : Conseil Municipal

20h30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Secrétaire de séance :** Madame Christine BELLE